

reçues par le Royaume-Uni, alors qu'il y a déficit d'une somme correspondante aux exportations déclarées comme allant à d'autres pays d'outre-mer; de même, beaucoup de grain des Etats-Unis passe en transit par le Canada pour être expédié de Montréal de sorte que les autres pays l'indiquent fréquemment comme importation du Canada tandis qu'aux Etats-Unis il est inscrit comme exporté au Canada. Comme il est dit plus haut, les achats de marchandises en régie en Angleterre, en Allemagne, en Belgique et en France sont inclus dans les importations que le Canada fait de ces pays mais ne sont pas compris par ces pays dans leurs exportations au Canada.

Pour étude plus détaillée de ce sujet, voir l'article et les tableaux sur "les discordances dans les statistiques du commerce", aux pages 778-781 du Rapport Annuel sur le Commerce Extérieur du Canada, 1928, et voir aussi pages 21 et 29 du Rapport Préliminaire condensé sur le commerce du Canada, 1939, tous deux publiés par le Bureau Fédéral de la Statistique.

Classement de l'or dans les statistiques du commerce.—Les exportations d'or dans les statistiques du commerce canadien se répartissent entre l'or monétaire et l'or non monétaire. Les exportations d'or monétaire sont celles qui déterminent une réduction correspondante dans les réserves d'or monétaire du Dominion. Toutes les autres exportations d'or (désigné comme non monétaire) sont indiquées comme de la marchandise et sont comprises dans les exportations totales de marchandises dans les statistiques du commerce. Cette méthode a été adoptée par le Bureau Fédéral de la Statistique de concert avec la Banque du Canada et le Ministère du Revenu National à la suite de la conférence des statisticiens du Commonwealth britannique en 1935. Autrefois il existait un mouvement de l'or vers l'étranger sous la forme de "quartz aurifère, poussière d'or, pépites et lingots provenant directement des exploitations minières". Lorsque la Monnaie Royale d'Ottawa commença l'affinage de l'or, les exportations ci-devant désignées comme de "quartz aurifère, poussière d'or, etc." furent dès lors expédiées sous forme de lingots et inscrites sous "monnaie et lingots" séparément des "marchandises". Afin de maintenir une base de comparabilité avec les statistiques des années antérieures, il fut jugé opportun de recourir à cette méthode. L'or étant, comme les autres denrées principales d'exportation, un produit des ressources et de l'industrie canadiennes et en majeure partie exporté indépendamment de toutes considérations monétaires domestiques, il fut de même jugé opportun de ne pas l'exclure des statistiques des exportations et de ne pas le désigner comme 'monétaire' quand il n'affecte pas le système monétaire canadien. Ce changement a été fait le 1er avril 1936, et les revisions nécessaires apportées aux statistiques du commerce pour les années antérieures jusqu'à 1926. Il n'a pas été nécessaire de reviser beaucoup les chiffres antérieurs à cette année-là. Lors du changement il fut décidé qu'il n'y aurait pas de réexportations d'or non monétaire, i.e. des exportations (d'un caractère non monétaire) d'or déjà importé; en conséquence aucune disposition ne fut prise relativement à cette distinction faite des exportations de produits étrangers. Il a été constaté toutefois, comme on le verra plus loin, que pour représenter fidèlement les faits, il a fallu distinguer entre les exportations étrangères et les exportations domestiques, ce qui se fait depuis le 1er avril 1938. Depuis le 1er juin 1931, les exportations d'or sont évaluées d'après la moyenne mensuelle des prix du marché.